



Association « le Chabot »
de Protection des Rivières
Ariégeoises



à

Madame la Préfète de l'Ariège,

Madame la Préfète,

Comme il s'y était engagé lors de la conclusion de l'ancien dossier sur la commune de Tourouse, Monsieur Roux, représentant la SARL Agricous, nous informe du dépôt et de la mise à l'instruction d'un nouveau dossier pour la création d'une stabulation au lieu dit « Camp Redoun » sur la commune de Fabas.

Il s'agit de la création de trois bâtiments agricoles couvrant une superficie d'environ 3 000 m² devant accueillir 180 bovins. Ce sont pour l'instant les rares informations dont nous disposons sur ce projet.

Nos inquiétudes et réticences face à tout projet d'élevage industriel restent entières. L'arrivée de capitaux de la finance ou de la grande distribution dans des projets agricoles, ayant de fait un centre de décision complètement étranger à l'agriculture, est nocive pour l'agriculture ariégeoise. Ce projet se construit à l'inverse d'une dynamique agricole à échelle humaine, d'une dynamique de circuits courts et de valorisation des produits locaux, d'une dynamique d'installation de nombreux porteurs de projets agricoles.

Cependant, comme suite à sa proposition de s'ouvrir à une réflexion avec nos associations de protection de l'environnement et la Confédération Paysanne, nous nous permettons de faire quelques propositions afin d'en accroître l'acceptabilité sanitaire et environnementale.

Ce projet se situe sur des zones où une étude environnementale succincte, déjà requise en 2008 par vos services sur ce secteur pour un tout autre projet, faisait l'état de populations d'espèces protégées comme l'azuré du serpolet et le damier de la succise.

Nous estimons qu'une étude d'impact, ou au moins une étude complémentaire objective, serait souhaitable. D'autant qu'on y recense aujourd'hui l'azuré des mouillères (*maculinea alcon*), localisé en proximité du ruisseau d'argent qui serpente en contrebas. C'est une espèce particulièrement rare faisant l'objet d'un plan national d'action.

L'intégration par le porteur de projet de sa responsabilité dans la préservation de ces habitats particulièrement sensibles serait souhaitable.

Nous travaillons actuellement sur des propositions qui seraient à même de contribuer à leur conservation (fauche retardée, épandage limité...).

De même, implanté sur des terrains karstiques en lien certain avec le réseau hydrographique local (présence de nombreuses dolines et de réseaux souterrains recensés sur le secteur), un certain nombre de recommandations sur ce projet nous paraissent souhaitables :

- * ceinturer les plateformes des stabulations par un caniveau calibré pour éviter les risques d'inondation en période de fortes précipitations,
- * limiter les stockages sur place des litières évacuées,
- * établir un « Plan d'épandage différencié » : avec une limitation de l'épandage sur les secteurs les plus sensibles comme les dolines et les secteurs plus proches du ruisseau d'argent. Cette mesure pourrait réduire les infiltrations dans le réseau karstique révélées par les précédentes études.

Nous sommes dans l'attente d'une rencontre à la DDT avec Mr Roux pour une discussion constructive, qui puisse se traduire par des engagements précis.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments respectueux.

Varilhes le 25 novembre 2016

Pour :

FNE Midi Pyrénées

APRA « le Chabot »

Confédération Paysanne

Comité Ecologique Ariégeois

Le Président

Le Président

Le Président

Le Président



Richard Dargatzis




Copie : Monsieur le Directeur Départemental des Territoires